

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

12 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 12 février 2024 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4

Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. Madame Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante, agit à titre de présidente d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

La présente assemblée a été convoquée conformément à la Loi.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 12 février 2024

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Autorisation d'installer un nouveau bâtiment sur le site des bassins d'eaux usées ;
4. Entériner la décision pour l'acquisition d'un bâtiment préfabriqué de la compagnie Future Steel de type Q de 20 pieds sur 32 pieds et autorisant de verser un acompte de 5 500 \$;
5. Résolution approuvant la soumission pour la dalle de béton ;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

2024-02-42 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 12 février 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2024-02-43 RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMPLACEMENT DU NOUVEAU BÂTIMENT POUR L'ENTREPOSAGE DES ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE

Considérant que la municipalité a reçu une confirmation d'une aide financière de 75 000 \$ du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

Considérant qu'à cette aide le Conseil municipal a prévu de faire l'achat d'un nouveau bâtiment servant à l'entreposage des équipements de voirie ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer un endroit pour y installer le nouveau bâtiment ;

Considérant qu'il y a assez de place sur le terrain du site de traitement des eaux usées pour installer ledit bâtiment ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve l'endroit du site de traitement des eaux usées pour y installer le nouveau bâtiment.

ADOPTÉE

2024-02-43 RÉSOLUTION APPROUVANT LA DÉPENSE POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR L'ENTREPOSAGE DES ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE

Considérant que la municipalité a reçu une confirmation d'une aide financière de 75 000 \$ du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

Considérant qu'à cette aide le Conseil municipal a prévu de faire l'achat d'un nouveau bâtiment servant à l'entreposage des équipements de voirie ;

Considérant que la solution retenue est de faire l'acquisition d'un bâtiment d'acier d'un concept architectural robuste en forme d'arche, et facile à assemblée d'une grandeur de 19 pieds et 11 pouces de largeur sur 32 pieds de long et 12 pieds et 9 pouces de hauteur ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Conseil municipal autorise, l'achat d'un bâtiment style Entrepôt en forme d'arche modèle A20x13 de la Compagnie Bâtiments future Steel ayant sa place d'affaires en Ontario pour une somme de 24 000 \$ incluant les taxes et le transport.

QUE la directrice générale greffière-trésorière est priée de préparer un chèque de 5 500 \$ pour acompte.

ADOPTÉE

Point 5 :

Concernant les demandes de soumissions pour les fondations, le sujet est reporté à une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2024-02-44 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 19 h 42.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse suppléante
Pâquerette Coulombe

La directrice générale greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Pâquerette Coulombe, présidente d'assemblée et mairesse suppléante de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 12 février 2024, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante

Date